

COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MAI 2010 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation : 20 MAI 2010

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. BREHIER Emile - M. GAILLARD Fabrice - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. BRAIZE Alain - Mme FAVRE Annie - Mme. DUMAS Claudine - M. RICCI Pierre - M. PERSIN Franck - M. PEERSMAN André - Mme TSCHOFEN Béatrice

Absents et excusés : Mme. LAVERY Joséphine - M. MUFFAT Roger Serge - Mme LANVERS Edith

Procurations : Mme LANVERS Edith à Mme FAVRE Annie

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance : Mme TSCHOFEN Béatrice

2. Approbation du dernier compte rendu :

Monsieur Serge MUFFAT demande que les observations suivantes formulées lors de la précédente séance, soient inscrites au précédent compte rendu.

Monsieur Serge Muffat attire l'attention du conseil et des habitants de la Commune sur le fait que la Serma a un contrat d'exploitation des remontées mécaniques, propriétés de la Commune- jusqu'en 2023. L'après 2023 devra être négociée avec la Serma, ou un autre partenaire, dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants.

Monsieur Serge Muffat attire l'attention du Conseil sur le fait que la Serma a commencé le déneigement et les travaux de reprofilage de la piste depuis plus de 15 jours alors que le conseil débat ce soir pour l'accord ou le refus de ces travaux. Ce n'est pas acceptable et une fois de plus la Serma se moque des décisions du conseil municipal et se comporte en propriétaire et non en exploitant

Commission :

Monsieur Serge MUFFAT est membre de la commission "Domaine skiable"

Pas d'autres observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. FINANCES :

3.1 COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur André PEERSMAM (2^{ème} Adjoint), prend la présidence de la séance pour le vote des comptes administratifs 2009 des budgets de la commune, présentés par Monsieur le Maire.

Il est précisé, que la reprise des résultats avait fait l'objet d'une reprise anticipée, dans le cadre du vote des budgets et que les comptes administratifs, sont en concordance avec les comptes de gestions du trésor public.

Monsieur le Maire s'étant retiré physiquement de la salle, le Conseil à l'unanimité des présents approuve les comptes administratifs 2009.

***BUDGET PRINCIPAL**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 108 441.50 €	1 322 879.89 €
RECETTES	3 071 805.65 €	1 673 588.05 €

*** BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	353 461.85 €	448 686.48 €
RECETTES	460 626.99 €	373 166.65 €

*** BUDGET TOURISTIQUE**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	886 582.72 €	692 741.92 €
RECETTES	1 330 720.88 €	315 058.56 €

*** BUDGET FORET**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	10 193.01 €	17 374.00 €
RECETTES	53 172.79 €	7 910.00 €

*** BUDGET PARKING SOUTERRAIN**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	24 616.32 €	510 547.60 €
RECETTES	2 677.83 €	520 323.95 €

Ces documents sont consultables en mairie, sur demande.

3.2 COMPTES DE GESTION :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestions 2009, établis par le Trésorier.

Ces documents sont consultables, en mairie.

3.3 EMPRUNTS :

La Commune a lancé une consultation auprès de différents établissement bancaires, pour différents emprunts :

Salle polyvalente : Emprunt de 1 500 000 € sur 20 ans, avec différé d'amortissement, les intérêts étant réglés dans un premier temps sur les montants débloqués en fonction de l'avancement des travaux, puis, une fois le prêt entièrement débloqué, début de l'amortissement de l'emprunt avec remboursement capital et intérêts.

A.F.U Sous les Buisson : Prêt relais de 2 ans, d'un montant de 1 000 000 €, remboursé au fur à mesure des ventes de terrains.

Le Conseil se prononcera sur ce dossier dans sa prochaine séance.

3.4 D.G.E 2010 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E), pour l'acquisition des terrains près de l'école et la réalisation de la voirie, n'a pas été retenue par la Préfecture.

Monsieur le Maire précise, que dans les années à venir les subventions seront de plus en plus réduites.

3.5 Subvention "La Ruche"

Comme l'année précédente une subvention de 30 € par enfants, soit pour l'année 2010 un montant de 720 € est accordé.

4. DOMAINE DU BARON :

Le démarrage effectif des travaux est retardé par des raisons administratives, liées à la présence d'amiante.

Une réunion de travaux aura lieu vendredi matin.

Concernant les dégradations et les différents vols observés, un état des lieux a été effectué ce jour et une main courante déposée en gendarmerie.

5 VOIRIE TRAVAUX

5.1 Parking souterrain (Fuites) :

Les travaux de recherche d'analyse des origines des fuites avec les entreprises sont reportés après la période de présence du chapiteau, soit début juillet.

5.2 A.D.S.L :

Monsieur André PEERSMAN, fait part de la réunion qui s'est déroulée dernièrement en mairie, concernant la mise en place de l'A.D.S.L sur l'ensemble de la commune.

En concertation avec tous les partenaires, le cheminement pour le passage du câble a été arrêté, sous les trottoirs de la RD 228 entre Morzine et le Chef - Lieu et sous la route départementale au chef - lieu, avec installation d'un répartiteur en face du restaurant le Mont Rond.

La réalisation de ces travaux est programmée pour l'automne.

19 h 55 Arrivée de Fabrice GAILLARD

5.3 Lutte contre la vitesse excessive :

La commission travaux est chargée d'étudier ce dossier, afin de présenter des solutions au Conseil Municipal.

Aucune solution ne pourra remplacer le civisme de chacun, et le respect des limitations actuelles.

5.4 Parking Echange Bottini - Commune :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'accord d'échange de terrain entre la commune et Mme BOTTINI, dans le cadre de la construction du parking souterrain, ainsi que l'attribution à cette dernière, pour une durée de 30 ans, d'une place de stationnement privative dans le parking souterrain.

5.5 Rond Point de La Ranche :

Un devis va être demandé à un cabinet, pour l'étude préliminaire à l'implantation d'un rond - point expérimental à la Ranche sur la RD 228, qui devrait être mis en place pour cet été.

5.6 Sens interdit "Vieille Route" :

Le sens interdit sera maintenu, toutefois, comme le permet la réglementation, le sens interdit sera autorisé aux vélos une fois les panneaux réglementaires installés.

5.7 Politique d'entretien des bâtiments communaux :

Monsieur BREHIER Emile, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la politique, qu'il entend conduire sur l'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil indique qu'aucun investissement important ne sera engagé sans une réflexion plus aboutie sur les projets de la municipalité. Le Conseil charge la commission travaux, de regarder et programmer l'investissement indispensable à la conservation des bâtiments et l'entretien courant.

5.8 Chalet d'alpage :

Monsieur BREHIER Emile indique qu'une réflexion est en cours pour réhabiliter ce bâtiment en 2011.

5.9 Devenir bâtiment derrière la Mairie :

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, de l'entretien qu'il a eu avec le brocanteur de Saint Jean d'Aulps. Ce dernier cherche à s'installer sur le secteur de Morzine, et il serait intéressé pour acquérir une partie des bâtiments de la commune, situé derrière la Mairie.

Cette possibilité n'est pas à exclure mais le Conseil décide de sursoir à statuer et va réfléchir plus en détail à cette demande qui sera abordée lors d'une prochaine réunion.

6 EAU :

6.1 Travaux de La Glière :

Les travaux de renforcement et remplacement du réseau d'eau potable de "La Glière - les Plagnettes", vont commencer début juin, pour une durée de 4 mois, avec une interruption pendant le Tour de France.

Ces travaux vont entraîner une circulation alternée et des perturbations ponctuelles, sur le réseau d'eau.

7 URBANISME :

7.1 P.V.R (Participation voirie et réseaux) L'Elé :

Monsieur Alain BRAIZE indique la demande de permis de construire de Mme MUFFAT Caroline et M GREVAT Erwan; Sous la Côte, qui est soumise à la P.V.R, pour un montant de 7 410.00 €.

Le Conseil entérine ce montant.

Travaux :

Un planning, pour la réalisation des travaux de la P.V.R a été arrêté, avec le cabinet CANEL, pour permettre la réalisation de ces travaux à l'automne.

7.2 Vente terrains aux Lindarets :

Le Conseil Municipal, précise que la vente des concessions au Lindarets, sera limitée aux surfaces actuelles des concessions, débords de toitures compris.

7.3 Restaurant les Ancelles :

Monsieur Alain BRAIZE (Vice Président de la commission), fait part de la demande de Monsieur Jean - Philippe BRAIZE, d'agrandir sa concession pour une surface de 25 m², afin de permettre la mise aux normes de sa cuisine.

Le Conseil donne son accord de principe, une décision définitive sera prise lors du prochain conseil.

7.4 Constructions illégales :

Affaire Sestach :

Ce dernier a déposé un permis de construire afin de régulariser le permis de sa maison principale.

Le Conseil souhaite cependant que l'instruction de ce permis corresponde à l'engagement global de Monsieur SESTACH de régulariser sa situation sur le secteur, c'est-à-dire le démontage des constructions annexes réalisées sans permis, et notamment en zone rouge. Il demande donc à ce dernier de s'engager sur un délai pour régulariser.

Autres dossier :

La commission poursuit leur examen.

7.5 A.F.U Sous les Buissons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord de tous les propriétaires pour le remembrement, un permis de lotir va être déposé et les travaux de viabilisation vont être réalisés prochainement. La commune, qui est concerné par l'achat de 2 760 m² pour un montant estimé de 226 840 €, auquel s'ajouteront les frais de viabilisation estimés à 130 000 €

La Commune revendra les terrains pour permettre des constructions de résidence à l'année à un prix restant à fixer.

Des conditions spécifiques, pour la revente de ces terrains, seront définies par le Conseil Municipal.

7.6 Déclassement Chemin "INCES"

Monsieur le Maire, indique au Conseil, qu'un recours en annulation de la délibération en date du 20 janvier 2010, concernant le déclassement de ce chemin a été déposé par Monsieur JANIN, auprès du tribunal administratif de Grenoble.

Monsieur le Maire fait aussi lecture de l'observation formulée par le contrôle de légalité, sur cette délibération.

Le Conseil maintient le déclassement de ce chemin en motivant son choix sur les critères objectifs suivants :

- ce chemin est un chemin qui existait à l'origine du hameau, avant l'existence des routes communales amont et aval, et qui ne permettait l'accès à ces fermes qu'à pied ou à cheval.

- depuis la réalisation des voies communales n°6 et n° 105, ce chemin, qui passe contre la propriété, a été condamnée par les propriétaires, par la réalisation d'un mur, afin d'empêcher tout passage, même piétonnier, contre ces bâtiments. Les quelques personnes qui

passent encore entre les maisons ont depuis longtemps pris l'habitude de passer non plus sur ce chemin, mais à la limite des propriétés.

- Ce chemin, dans la partie déclassée, est inaccessible en voiture, pour trois raisons :
 - largeur insuffisante (1,50m)
 - pente très raide pour rejoindre la voie communale n° 105
 - virage en angle droit.

Les propriétaires de la maison 237 (Ince) ont d'ailleurs renoncé à utiliser ce chemin, bien qu'existant théoriquement, pour accéder à leur parking, en préférant passer entre leurs bâtiments existant, pour rejoindre la voie communale n°6

- Si toutefois, les propriétaires de la maison 241 considéraient que ce chemin leur convenait pour accéder à leur propriété, il est précisé que ce chemin est maintenu sur la partie amont, permettant théoriquement de rejoindre la voie communale 105, sur une largeur théorique de 2,50 m. Il est cependant fait observé que, comme pour la partie aval de ce chemin, la partie amont est totalement abandonnée depuis de très nombreuses années.

- le déclassement de ce chemin n'enclave aucune des propriétés concernées, puisqu'elles sont toutes desservies par un chemin communal, et que la propriété 241(famille Janin) conserve également, en plus la possibilité d'utiliser le chemin rural sur la partie amont, si elle le souhaite.

- Enfin la commune, pour maintenir la possibilité de se déplacer à pied entre ces maisons, à proposer aux propriétaires, non pas de supprimer totalement ce chemin rural, mais de le déplacer en limite de propriété, supprimant ainsi le passage piéton en limite du bâti. C'est ce qui a été accepté par le propriétaire du 237 (Ince).

7.7 DROIT PREEMPTION URBAIN RENFORCEE :

Le Conseil Municipal, décide d'instituer sur l'ensemble de la commune, un droit de préemption renforcé, afin de contrôler les mutations sur son territoire, et s'assurer du bon règlement des sommes pouvant lui être dues à cette occasion.

7.8 Achat terrain Gaillard:

Monsieur le Maire, indique au Conseil, que suite à son accord, un protocole d'accord sera signé avec Monsieur GAILLARD Frédéric, pour l'acquisition par la commune de sa parcelle, pour un montant de 51 000 €. Ce terrain est situé en face du restaurant "le mont - rond" à l'intersection de la RD 228 et RD 229.

Monsieur le Maire précise que cette achat sera effectif en 2011, mais que dès la signature du compromis, la commune disposera d'un droit d'usage, lui permettant l'implantation de l'armoire ADSL et son aménagement avec 2 greniers.

8 ACTIVITES ESTIVALES :

8.1 Activités :

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement des activités estivales suivantes pour l'année 2010 :

- poneys au lac
- 4*4 au lac
- poneys au Lindarets

8.2 Feu du lac :

Monsieur BREHIER Emile indique que le coût de l'hébergement des artistes, s'élève à 50 € par personne et par jours, pour 28 personnes et 3 jours.

Monsieur BREHIER Emile évoque un gros problème pour disposer de bénévoles pour le stationnement des véhicules et suggère de faire appel à une société privée pour un coût estimé à 800 €.

Il est évoqué la possibilité de voir avec les associations, si ces dernières mettraient des bénévoles à dispositions (2 personnes), à défaut envisager de demander une participation financière à ces dernières, au titre de leurs stands.

Pas de parking réservé aux associations.

9 S.E.R.M.A

9.1 Renouvellement de la télécabine :

Monsieur Alain BRAIZE indique qu'une demande complémentaire a été adressée dans le cadre du permis de construire.

Les travaux de dépose sont en cours, pour permettre la mise en route de l'appareil en décembre 2010.

10 CONVENTIONS :

10.1 Renouvellement bail Bianco:

Le Conseil Municipal, accepte le renouvellement du bail conclu entre la commune et la société "BIANCO", pour le local qu'il occupe au sein du garage communal, pour une durée de 9 ans.

102. Convention Commune / A.L.E.A.J:

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, d'un projet de convention entre l'ALEAJ et la commune, concernant l'utilisation des propriétés de cette dernière, pour le stationnement public.

L'article 5 qui stipule : "*que le stationnement sur la voie privée nouvellement créée, ne serait interdit l'été pour raison de sécurité*", pose problème.

Le Conseil décide de sursoir à statuer et de rencontrer les représentants de l'A.L.E.A.J, pour évoquer ce point.

11 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

11.1 Haie Hugon :

Il apparaît que dans le cadre du projet d'aménagement du rond - point de la "Ranche", la haie implantée sur le domaine public devra être enlevée. La commission travaux est chargée du dossier.

12 DIVERS

12.1 Location appartements écoles :

Les 2 appartements vacants à l'école sont attribués, moyennant les loyers suivants :

- appartement 2 chambres (600 € hors charges)
- appartement 3 chambres (650 € hors charges)

12.2 C.C.A.S :

Balade des anciens :

La journée de promenade des anciens est prévue le 7 juillet à la "Cabane des pêcheurs" à La Tour

Fête du rattachement :

Madame Annie FAVRE, indique qu'un char défilera dans les rues du village, avec en parallèle des jeux et des stands tenus par la musique et les pompiers, et aussi la plantation d'un arbre des 150 ans.

12.3 Réunion publique :

Monsieur André PEERSMAN rappelle que la réunion publique aura lieu ce vendredi à 19 h 30. Toutes les présentations sont prêtes.

12.4 Bassin et Croix de La Ranche :

Le Conseil Municipal, donne son accord pour la prise en charge par la commune de la fourniture du bois nécessaire à la rénovation du bassin et de la croix. Charge aux habitants du hameau d'effectuer la remise en état.

12.5 Intercommunalité :

Monsieur le Maire fait état qu'une réflexion est en cours entre Morzine et les Gets, en présence de la C.C.V.A, observateur, sur l'intercommunalité, dans le cadre de l'obligation législative.

Ce dossier sera évoqué lors d'une prochaine séance.

12.6 Demande atelier réparation de VTT, à la Lecherette.

Le Conseil Municipal, donne son accord de principe, pour autoriser le stationnement pendant les mois de juillet et d'août, d'une camionnette de réparation des VTT, sur le plateau de La lécherette, sous réserve des modalités qui seront définies avec Monsieur le Maire, lors d'une rencontre avec les demandeurs (Gareth Knowlson et Neil Sharp).

La séance est levée à 22 h 10